

Le statut de l'accélération de la récitation et de la prière

حكم الإسراع في القراءة والصلاة
[français - French - فرنسي]

Cheikh Abdel-Aziz Ibn Abdallah Ibn Baz
عبد العزيز بن عبد الله بن باز

Traduction: IslamQa
Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب
تنسيق: موقع islamhouse

2013 - 1434

IslamHouse.com



Le statut de l'accélération de la récitation et de la prière

Je prie rapidement. J'entends par là que je récite la Fatiha et d'autres courtes sourates rapidement. Mes gestes dans la prières sont effectués aussi rapidement..Est-ce permis?

Louanges à Allah

La Sunna veut que le récitant récite lentement et ne se précipite pas puisqu'il doit réfléchir sur ce qu'il récite, qu'il s'agisse de la Fatiha ou d'une autre sourate. Il doit bien les méditer et ne pas se précipiter conformément à la parole d'Allah le Transcendant: «ou un peu plus. Et récite le Coran, lentement et clairement.» (Coran,734). Allah Puissant et Majestueux dit encore: « [Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent!» (Coran,38:29). Si la rapidité est telle qu'elle entraîne la déformation de certaines lettres ou versets, elle n'est pas permise. Le récitant doit procéder calmement , sans précipitation afin que sa récitation soit correcte et claire donc accompagnée de méditation et de réflexion. S'il omet des lettres ou les modifie, sa récitation n'est pas permise. Il doit rester calme et prononcer les lettres et les mots complètement. Il en est de même dans la prière. Il ne faut pas se précipiter dans la gémulation et la prosternation ni dans la pause entre deux prosternations ni dans l'observance de la posture debout après le redressement de la gémulation. Il faut qu'il reste calme et se stabilise. Voilà ce qu'il doit faire. Cette stabilité est une obligation. L'accélération de la prière entraîne la nullité.

Nous recommandons à l'auteur de la question d'effectuer la gémulation calmement sans se précipiter en disant: «Gloire à mon Maître l'Incommensurable» trois fois ou plus. Il dit: « Notre



Maître, louange abondante et bonne et bénie remplissant le ciel et la terre et l'espace qui les sépare et tout ce que tu veux après t'appartient». La prononciation des propos: «Notre Maître, louange t'appartient» est un devoir selon l'avis juste. Si on y ajoute:« louange abondante et bonne et bénie remplissant le ciel et la terre et l'espace qui les sépare et tout ce que tu veux après t'appartient». C'est meilleur et plus parfait.

Il a été rapporté d'après le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) une adition qui consiste à dire:« celui qui mérite éloges et gloire exprimé de l à meilleure manière qu'un fidèle puisse dire. Nous sommes tous Tes fidèles. Rien ne peut empêcher ce que Tu donnes. Rien ne peut donner ce que Tu empêches. Sans Toi, la chance ne profite pas au chanceux.» Ceci relève de la perfection. Il en est de même pour la prosternation. Il ne faut pas s'y précipiter. Il faut bien poser sept organes sur le sol: le front, le nez, la paume, les genoux et les pointes des orteils. Il faut se stabiliser et ne pas se précipiter et dire: «Gloire à mon Maître supérieur! Gloire à mon Maître supérieur! Gloire à mon Maître supérieur! Gloire à Toi, Monseigneur, louange à Toi. Monseigneur, pardonne moi.» Puis il ajoute ce qu'il peut en disant: «Monseigneur, pardonne moi mes péchés, subtiles et évidents; les premiers comme les derniers, publics et secrets.» C'est une invocation instituée. Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit:« Le fidèle serviteur est plus proche d'Allah quand il est en état de prosternation. Multipliez y donc les invocations.» Il dit encore: «Quand vous êtes en état de prosternation, veillez particulièrement à l'invocation car vous méritez bien l'exaucement.» Le croyant qui est en état de prosternation ne doit pas se précipiter. Qu'il se comporte posément car cela relève des piliers indispensables de la prière. Cependant il lui est permis de ralentir ses gestes et de ne pas se précipiter, de prier pendant sa prosternation et de répéter: « Gloire à mon Maître supérieur». Réciter la formule une seule fois est obligatoire, mais on peut la



répéter trois fois ou cinq voire sept. C'est mieux. On observe une pause entre les deux prosternations et on maintenir un état d'équilibre tel que tout organe reprend sa place normale. Ensuite on dit: «Maître! Pardonne moi. Monseigneur! Pardonne moi, accorde moi Ta miséricorde, guide moi, soutiens moi, donne moi une subsistance». Tout cela a été rapporté d'après le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Or le musulman doit copier sur le Prophète et se conduire comme lui et ne pas se précipiter dans ces gestes. La prière rituelle est le principal pilier de l'Islam. La prière rituelle revêt une grande importance.

Nous recommandons à l'auteur de la question de prendre soin de cette affaire, de craindre Allah, de L'observer et d'accomplir sa prière parfaitement, donc posément et sans précipitation. Il récite lentement et distinctement tout en réfléchissant sur ce qu'il récite afin d'en tirer profit. Nous demandons à Allah d'assister tous.»

Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde).